

# Règlement intérieur de l'école de danse MSBK

**Lors de l'inscription à l'Ecole de Danse, l'élève et ses parents s'engagent à respecter le présent règlement.**

## **1. Documents à fournir**

Un certificat médical confirmant l'aptitude de l'élève à pratiquer la (ou les) discipline(s) doit être fourni lors de l'inscription. Ce document est obligatoire pour toute activité physique et devra être présenté au plus tard dans les 7 jours suivant l'inscription. Dans le cas contraire, l'école de danse se réserve le droit d'interdire l'accès aux activités jusqu'à la présentation du certificat. En l'absence dudit document, l'école de Danse sera déchargé de toute responsabilité en cas d'incident lié à la pratique de l'activité.

## **2. Paiement**

- Les paiements s'effectuent par chèque ou en espèces en début de chaque mois / trimestre / année.
- Toute période de cours entamée est due. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'absence longue durée (6mois minimum) justifié (ex : maladie, blessure grave, déménagement).
- A compter du **1er octobre 2019**, l'abonnement est obligatoirement annuel. Les paiements interviennent obligatoirement soient par chèques 1, 3, ou 9, soient par espèces.

## **3. Règles à respecter au sein de l'établissement**

- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de cours (sauf en cas d'autorisation des professeurs).
- Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux élèves ainsi qu'aux parents :
  - d'être le plus silencieux possible,
  - de ne pas courir,
  - de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux pendant toute la durée de présence dans les locaux.
- L'accès à l'entrée principale doit être dégagé à tous moments (secours, urgences...): le stationnement est donc interdit en tout temps.
- L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves, parents d'élèves et professeurs. L'école de Danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### **4. Tenue**

- L'école de Danse demande à ses inscrits une tenue imposée répondant aux exigences de la nature du cours suivi.
- Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leur(s) enfant(s). Chaque tenue doit être marquée au nom de l'élève.
- Les élèves doivent se présenter coiffées en chignon pour les cours de danse classique et cheveux attachés pour les autres disciplines.
- Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. L'école de Danse ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.
- les chaussures de ville ne sont pas admises dans la salle de danse.

#### **5. Présence / Absence**

- Tous les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas perturber la progression du travail de l'année.
- Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue. Le professeur notera systématiquement les présences en début de cours. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs
- Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.
- En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus via le site internet ou la page Facebook de l'école, et/ou par voie d'affichage sur la porte d'entrée de l'école.
- Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'élève seul.

#### **6. Gala**

- Dans la mesure du possible, un gala de danse est organisé tous les ans. Tous les élèves sont invités à y participer.
- Une fois la participation au gala confirmée, toute rétractation devra être motivée et signifiée au plus tard 4 mois avant la date du gala. Toute rétractation est définitive.
- La participation au gala implique la prise en charge par les familles des frais qui y sont liés (costumes, déplacements, repas).

#### **7. Concours**

Dans le cadre de la participation de l'école de danse à certains concours, les modalités suivantes s'appliquent aux élèves concernés :

- La sélection des élèves participant à chacun des concours incombe aux professeurs, sous réserve d'acceptation par les élèves choisis.
- Les frais liés à la participation aux concours sont à la charge des familles.
- Chaque élève devra se rendre sur les lieux de concours par ses propres moyens.

Remarques importantes :

o La participation des élèves aux concours véhicule l'image de l'école de danse MSBK.

A ce titre, tout élève souhaitant participer à un concours dans un autre cadre que celui de l'école s'engage à en aviser son professeur le plus tôt possible. En cas d'incompatibilité (dates, organisation, préjudice d'image, etc), les professeurs se réservent le droit d'annuler la participation de l'élève aux concours présentés dans le cadre de L'école MSBK.

o Les créations sont la propriété de l'Ecole de Danse. Toute reproduction dans un cadre extérieur à celui de l'école de danse MSBK est interdite. En cas de non respect de cette modalité, l'école de Danse se réserve le droit d'exclure l'élève concerné de l'école de Danse.

o L'enseignement des variations imposées est destiné à la participation aux concours dans le cadre du Centre de Danse. Toute autre exploitation devra être soumise à l'autorisation des professeurs. En cas de non respect de cette modalité, l'école de Danse se réserve le droit d'exclure l'élève concerné du groupe et/ou de l'Ecole de Danse.

**Groupe:** Tout élève participant à une variation de groupe présentée en concours s'engage à :

Respecter l'ensemble des modalités de la rubrique concours du règlement intérieur.

Etre présent à toutes les séances de travail qui y sont liées. Toute absence pourra conduire à l'exclusion du groupe.

Donner la priorité à la variation de groupe sur les participations en solo lorsque le nombre de passages au concours est limité.

**Solo :** Tout élève participant à une variation en solo présentée en concours s'engage à :

Respecter l'ensemble des modalités de la rubrique concours du règlement intérieur.

Prendre des cours particuliers afin d'optimiser la préparation des variations. Le nombre de cours sera laissé à l'appréciation du professeur.

Donner la priorité à la variation de groupe sur les participations en solo lorsque le nombre de passages est limité.

Je soussigné(e)

Elève majeur : \_\_\_\_\_

Ou

Parent de l'élève : \_\_\_\_\_

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Le :

A:

Signature